|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2018Genève, 17-27 avril 2018** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
|  | **Document C18/119-F** |
| **17 mai 2018** |
| **Original: anglais** |
|  |
| COMPTE RENDU DE LAseptième SéANCE PLéNIèRE |
| Mercredi 25 avril 2018, de 16 h 00 à 16 h 40 |
| **Président:** M. R. ISMAILOV (Fédération de Russie) |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Sujets traités | Documents |
| 1 | Annonce de la Conseillère de la Bulgarie | – |
| 2 | Dates et durée proposées pour les sessions de 2019, 2020 et 2021 du Conseil (suite) | [C18/2](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0002/en) |
| 3 | Rapport oral de la Présidente de la Commission permanente de l'administration et de la gestion | [C18/85(Rév.1)](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0085/en), [C18/DT/7](https://www.itu.int/md/S18-CL-180417-TD-GEN-0007/en), [C18/DT/8(Rév.2)](https://www.itu.int/md/S18-CL-180417-TD-GEN-0008/en),[C18/DT/9](https://www.itu.int/md/S18-CL-180417-TD-GEN-0009/en) |

# 1 Annonce de la Conseillère de la Bulgarie

1.1 La Conseillère de la Bulgarie, qui s'exprime au nom de Son Excellence M. Dimitar GENOVSKI, Vice-Ministre des transports et des technologies de l'information et des communications, annonce que son pays présentera sa candidature en vue de sa réélection au Conseil lors de la Conférence de plénipotentiaires de 2018 (PP-18).

# 2 Dates et durée proposées pour les sessions de 2019, 2020 et 2021 du Conseil (suite) (Document [C18/2](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0002/en))

2.1 Ayant reçu la confirmation du fait que les dates proposées pour la session de 2019 du Conseil ne coïncident ni avec celles du Conseil d'administration de l'UPU ni avec la célébration d'une fête religieuse importante, le Président considère que le Conseil souhaite approuver les dates proposées pour ses sessions de 2019, 2020 et 2021, et adopter par conséquent le projet de décision figurant en annexe du Document C18/2.

2.2 Il en est ainsi **décidé**.

# 3 Rapport oral de la Présidente de la Commission permanente de l'administration et de la gestion (Documents [C18/85(Rév.1)](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0085/en), [C18/DT/7](https://www.itu.int/md/S18-CL-180417-TD-GEN-0007/en), [C18/DT/8(Rév.2)](https://www.itu.int/md/S18-CL-180417-TD-GEN-0008/en) et [C18/DT/9](https://www.itu.int/md/S18-CL-180417-TD-GEN-0009/en))

3.1 En attendant la traduction et la publication du rapport de la Commission permanente de l'administration et de la gestion, la Présidente de la Commission permanente soumet plusieurs points à la plénière afin qu'elle les approuve et prenne des décisions à leur égard.

Etablissement d'un Bureau de zone de l'UIT et d'un Centre d'innovation technologique pour l'Asie du Sud en Inde (Document C18/85(Rév.1))

3.2 La Présidente de la Commission permanente indique que les discussions tenues par les membres de la Commission permanente au sujet de la proposition soumise par l'Inde, le Bangladesh, le Burkina Faso et le Nigéria, qui figure dans le Document C18/85(Rév.1), en vue d'établir un Bureau de zone de l'UIT et un Centre d'innovation technologique pour l'Asie du Sud en Inde, seront résumées dans le rapport soumis par la Commission permanente à la plénière. Les membres de la Commission permanente sont arrivés à la conclusion que l'ouverture d'un tel bureau aurait des implications financières indirectes, mais pas directes.

3.3 La Conseillère de l'Inde passe en revue les raisons avancées dans la proposition, qu'il est demandé au Conseil d'approuver en principe. En réponse à une question posée par un conseiller, elle explique que le Pakistan est favorable à l'idée d'ouvrir un bureau dans la zone, et que l'Inde est prête à fournir toutes les infrastructures et l'appui logistique nécessaires.

3.4 De nombreux conseillers font valoir le fait que la région de l'Asie-Pacifique abrite plus d'un tiers de la population mondiale; ils se disent favorables à la proposition de l'Inde et s'accordent sur le fait que le Conseil devrait approuver en principe l'établissement d'un tel bureau de zone. Le Conseil devrait demander au secrétariat de procéder à des contrôles préalables au sujet, par exemple, des implications financières, des arrangements contractuels, ainsi que des privilèges et des immunités, et de soumettre un rapport à cet égard à la séance finale de la session de 2018 du

Conseil, qui se tiendra juste avant la PP-18. Les contrôles préalables devraient tenir pleinement compte des questions soulevées au cours des débats de la Commission permanente. L'un des conseillers appuyant la proposition encourage l'Inde à poursuivre les consultations amorcées avec les pays voisins à ce sujet. Un deuxième conseiller estime qu'il est temps de se pencher avec attention sur la présence régionale de l'UIT et sur les moyens disponibles pour mener à bien les tâches dans ce domaine. Une troisième conseillère fait observer qu'en conséquence, il pourrait être nécessaire de modifier certains des documents juridiques relatifs à l'établissement des bureaux régionaux.

3.5 Un conseiller souligne le fait que la séance finale du Conseil tenue juste avant la Conférence de plénipotentiaires vise en particulier à garantir le bon déroulement de la conférence, et s'interroge sur le temps qui pourra être consacré, lors de la séance finale de la session de 2018 du Conseil, à la question examinée.

3.6 Le Président considère que le Conseil souhaite approuver le principe de l'établissement de ce bureau de zone de l'UIT pour l'Asie du Sud, la décision finale à cet égard devant être prise pendant la séance finale de la session de 2018 du Conseil, et demander au secrétariat de procéder à des analyses supplémentaires et de soumettre un rapport au Conseil sur des questions telles que les implications financières indirectes du projet, les relations contractuelles avec les personnes détachées dans ce bureau, l'immunité diplomatique et les équipements.

3.7 Il en est ainsi **décidé**.

Création d'un poste D1 de Directeur régional du Bureau régional de l'UIT pour la CEI (Document C18/DT/9)

3.8 La Présidente de la Commission permanente présente le projet de décision relatif à la structure proposée pour le Bureau régional de l'UIT pour la CEI et à la création d'un poste D1 associé de directeur régional, qui figure dans le Document C18/DT/9. En réponse à un commentaire exprimé par un conseiller, elle confirme que le rapport de la Commission permanente contiendra un paragraphe concernant les modifications qui devront être apportées en conséquence au projet de plan financier pour la période 2020-2023.

3.9 Le projet de décision qui figure dans le Document C18/DT/9 est **adopté**.

Révision de la Décision 482 (Document C18/DT/7)

3.10 La Présidente de la Commission permanente présente le Document C18/DT/7, qui contient des modifications de la Décision 482 afin de tenir compte de la mise en oeuvre de la Procédure A (voir le Document C18/36) relative au recouvrement des coûts pour le traitement des fiches de notification des réseaux à satellite; la mise en oeuvre des Procédures B et C est repoussée.

3.11 Les modifications de la Décision 482 (Document C18/DT/7) sont **approuvées**.

Mandat du Groupe d'experts du Conseil sur la Décision 482 (Document C18/DT/8(Rév.2))

3.12 La Présidente de la Commission permanente estime que le Document C18/DT/8(Rév.2) constitue un compromis soigneusement élaboré concernant le mandat du Groupe d'experts du Conseil sur la Décision 482.

3.13 Le mandat du Groupe d'experts du Conseil sur la Décision 482 est **approuvé**.

3.14 Le Directeur du BR indique que des consultations sont en cours au sujet de la désignation du Président du Groupe d'experts.

Le Secrétaire général: Le Président:
H. ZHAO R. ISMAILOV